

CAZAUX-PLAISANCE

Juin 2012

Numéro 23



HALTE-INFO n° 2/2012

Dans ce numéro 23 :

Nouvelles
de la Halte **pg1**

Nouvelles
de la Halte **pg2**

Infos &
Travaux **pg3**

Divers **pg4**

Portillons d'accès aux traques
ABCDE

NOUVELLES DE LA HALTE NAUTIQUE

Travaux réalisés- rappels :



Nouveau panneau d'information
CAZAUX PLAISANCE
devant la capitainerie

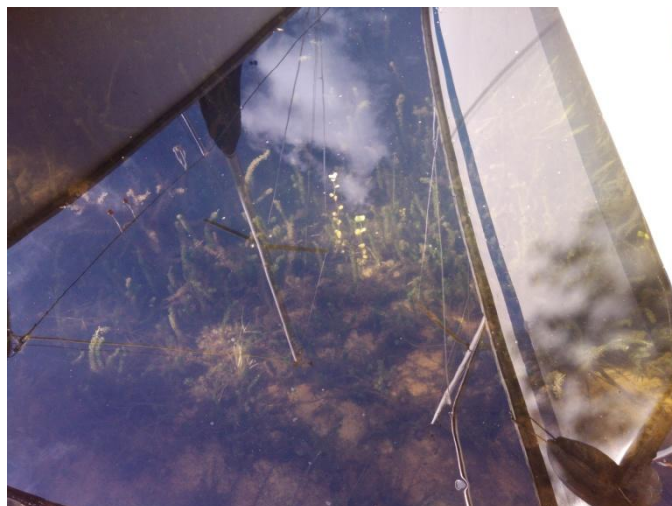


Brulage et faucardage des
herbes sur l'enrochement
autour de la halte nautique





Hauteur d'eau mai 2012

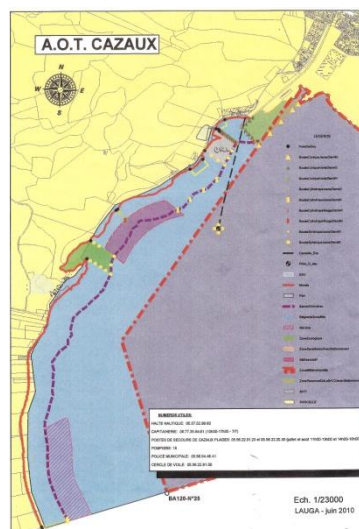


Herbes entre les bateaux



*Respecter la signalisation,
C'est respecter les autres, et la sécurité*

*Fanions d'information de présence de plongeurs
Je contournais à au moins 100 mètres du balisage*



Carte de l'AOT et règlement de navigation sur le lac placé sur le panneau d'information situé près de la mise à l'eau





Amis plaisanciers, vous êtes tous invités aux

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

De l'association

CAZAUX - PLAISANCE

SAMEDI 21 JUILLET à 17H00
SAMEDI 25 AOUT à 17H00

SUR LE PARKING DE LA HALTE NAUTIQUE





TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA HALTE A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION

Rappel de tous les travaux demandés par l'Association à la Mairie et ayant été exécutés

1. La signalisation des parkings afin de bénéficier de plus de places pendant les périodes d'affluence.(1998)
2. La remise en état des lumières autour de la Halte, les 3/4 étaient cassées.
3. Dragage du chenal.
4. Installation des projecteurs pour un meilleur éclairage la nuit et aussi éviter en partie les vols.
5. Changement du bois de la promenade côté traques : réfection du bois par une qualité exotique " faveira grande", remplacement des boulons d'ancrage en galva par de l'INOX.
6. Réfection de la route, le reste des parkings est comme avant, recouvert d'écorces de pin. Notre proposition de refaire l'anneau routier et les parkings en enrobé, soit environ 110 places au lieu de 80 n'a pas été retenue par la Régie, qui encore une fois, a lancé les appels d'offre avant la moindre concertation avec notre association.
7. Réfection de la barrière côté traque F.
8. Bornes récupération des eaux grises et noires, demander un jeton à la capitainerie.
9. Pose du portillon Traque « F »
10. Enrochement de la Halte, Palplanches sortie de la Halte
11. Habillage des poteaux de traque avec remplissage de béton.
12. Pose des écorces de pins sur les parkings de la Halte Nautique.
13. La gratuité des bornes de récupération des eaux grises et noires à compter du début juillet 2008 pour deux ans.
14. Réfection du portillon traque "F" avec code.
15. Réfection de la promenade du chenal.
16. Installation de la vidéosurveillance
17. Remplacement de toutes les bornes électriques des traques
18. Déplacement du panneau Cazaux Plaisance sur des poteaux devant la capitainerie
19. Portillons et serrures à l'entrée de chaque traque.
20. Nettoyage des toilettes 2 fois par jour en juillet et aout, et pose de poignées pour personnes âgées.
21. Réalisation d'une aire de stationnement, pour les véhicules et remorques de tous les plaisanciers y compris les non adhérents utilisant la mise à l'eau de la halte nautique, le long de la route devant la halte (risque d'enlèvement), travaux en cours de réalisation le 21 juin 2012.

Rappel de tous les travaux demandés par l'Association à la Mairie et non exécutés

1. **Circulation de l'eau dans la Halte par fontaine filtrante**
2. **Aire de carénage suivant le code des ports**
3. **Revoir tous les extincteurs (emplacement sur les traques).**
4. **Parking pour la traque « F »**
5. **Panneau d'interdiction de dessaler (rinçage) son moteur et bateau à la cale de mise à l'eau, ni dans le lac selon réglementation interne de la halte nautique**
6. **Remise en état du bardage de l'entrée du chenal, cause des travaux mal exécutés**
7. **Panneau signalant la raquette pour faire demi-tour après Laouga pour les véhicules avec remorque**
8. **Pose d'un panneau de limitation de vitesse grand et lisible, ou plateau ralentisseur**
9. **Renforcement des portillons qui ont été posés**

Informations

1. La régata CAZAUX PLAISANCE sera organisé avec le concours du club de voile CVCL, et aura lieu le dimanche 29 juillet 2012 et sera suivi des résultats et d'un pot de l'amitié
2. **Les assemblées Générales ordinaires auront lieu le samedi 21 juillet et le samedi 25 aout à 17 heure et suivi d'un pot de l'amitié**
3. **L'assemblée Générale statutaire annuelle aura lieu le samedi 25 aout et sera suivi d'un pot de l'amitié**
4. Taxe Landaise de navigation a consulté sur le panneau Cazaux Plaisance devant la capitainerie
5. Il est recommandé en eau douce, d'utiliser des **anodes au magnésium**.
6. Nouvel Arrêté relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures Arrêt du 11 avril 2012. JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8968, texte n° 184
7. Nous demandons à la mairie lorsque les locataires ont payés pour le renouvellement de leur place, l'envoi des macarons avec la facture acquittée. Ceci afin d'éviter des problèmes le samedi et dimanche ainsi que le soir après 17 h.

Nous remercions la mairie pour tout les travaux demandés par l'Association CAZAUX-PLAISANCE et ayant été exécutés



Association Loi 1901
Créée 28 juillet 1998 n°649
à la Préfecture de la Gironde
modifiée et publiée au JO du 23
avril 2005 N°588
Modifiée 21 oct 2011 sous le
N° W336002226

Messagerie :
contact.bureau@cazaux-plaisance.org

Téléphone : **j.j. Debailleul**
06 07 53 60 49

Rédaction : **CAZAUX-PLAISANCE**
Roger MALIPIER
J. Jacques DEBAILLEUL
Claude MULCEY
Joseph CAMPANELLA

Cazaux-Plaisance - membre de
l'Union Nationale des Associations
de Navigateurs de Gironde
www.unan33.fr
www.unan.fr



Rejoignez-nous en adhérant à
CAZAUX-PLAISANCE
Plus nous serons représentatifs
plus nous serons efficaces

L'association propose d'œuvrer en concertation avec les autorités compétentes (en particulier municipales), et les autres associations pour :

- Respecter le règlement intérieur de la Halte Nautique par les usagers et le public fréquentant le lac de Cazaux.*
- Préciser et respecter les droits et les devoirs respectifs des usagers permanents ou occasionnels, du public, et de la commission extra municipale.*
- De façon générale, défendre et respecter les droits et intérêts légitimes des usagers de la Halte Nautique, de ses installations, de son environnement, et éventuellement les droits et devoirs associés à l'exercice des activités nautiques communément pratiquées avec un navire de plaisance mouillant régulièrement dans la Halte.*

CAZAUX-PLAISANCE est l'interlocuteur auprès de la Mairie de la DTTM33 et de la base aérienne pour la réglementation et la navigation sur le lac.

Toutes les infos de l'association Cazaux-Plaisance sur le site internet ci- dessous:

Webmaster : Patrick RENON

www.cazaux-plaisance.org